

PAGAYONS RESPONSABLE !

CHARTRE DU
PRATIQUANT DE
CANOË-KAYAK

Conseil général de Seine-et-Marne
Hôtel du Département - 77010 Melun Cedex
Tél. : 01 64 14 77 77 / www.seine-et-marne.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE



SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

WWW.SEINE-ET-MARNE.FR

CHARTRE DU PRATIQUANT DE CANOË-KAYAK

“JE RESPECTE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE,”



- Je stationne mon véhicule à l'endroit prévu à cet effet.
- Pour accéder à la rivière, j'emprunte les sentiers et chemins d'accès.
- J'embarque et je débarque aux endroits prévus à cet effet, sauf en cas d'urgence (les berges sont souvent des propriétés privées).

“JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT,”



- J'emporte tous mes déchets.
- Je respecte les zones sensibles terrestres et aquatiques (oiseaux et nids).
- Je respecte les rives et la végétation car elles protègent de l'érosion et abritent une vie abondante.

“JE RESPECTE LES AUTRES USAGERS,”



- Je pratique dans le respect mutuel des autres usagers.
- Je respecte l'activité des pêcheurs en m'écartant de la berge et en naviguant de préférence au milieu de la rivière.
- Je suis attentif et respectueux de la vie locale.
- Je suis discret et courtois à proximité des zones d'habitations.



“JE PRATIQUE EN TOUTE SÉCURITÉ,”

- Je respecte la signalisation en vigueur.
- Je porte le gilet d'aide à la flottabilité durant toute la descente.
- Je surveille les enfants et porte assistance à toute personne se trouvant en difficulté.
- En cas de nécessité je préviens les secours 18 ou 112.
- Je fais attention aux risques d'incendies en période sèche.
- Je suis très vigilant à l'approche des ouvrages artificiels (barrages, vannages, etc.).